

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2008**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry LEMOINE, Maire.

Etaient présents : LEMOINE Thierry, GIRARD Betty, LOUIS Daniel, HENNINOT Nathalie, ESTRABAUT Vincent, TRICOT Sylvie, HUVENOIT François, SAINT LEUX Guy, LAYEN Séverine, COZZA Mario, CHARPENTIER Lucette, THIERRY Christian, THEVENIN Jean.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : JOLY Jean-Marie ayant donné pouvoir à COZZA Mario  
L'ANTHOËN Audrey ayant donné pouvoir à HENNINOT Nathalie

Monsieur Vincent ESTRABAUT a été élu secrétaire.

Date de convocation : 27/11/2008

Date d'affichage : 27/11/2008

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13 – Votants 15

Rappel de l'ordre du jour :

- Marché à Procédure adaptée : Attribution et subvention
- Station d'épuration, rue de l'Etang – demande d'aide DDA
- Permis de construire – Jurassica
- Autorisation d'engager des dépenses d'investissement
- Décision modificative du budget
- Logements communaux – Travaux ; Relocation.
- Questions diverses.

Le compte-rendu de la séance du 11 septembre 2008 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire et les membres du Conseil Municipal tiennent à avoir une pensée pour la famille d'Aurélien PARDON.

Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux qui ont pris de leurs temps pour aller chercher les chocolats de Noël.

### **02-12-08/01 : ATTRIBUTION DES TRAVAUX DE VOIRIE DANS LE CADRE D'UN MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTEE**

Le maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre du dossier concernant l'élaboration d'un Plan local d'Urbanisme, 15 entreprises ont répondu à notre avis de publication dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

Après avoir pris connaissance de ces offres, comparé les prix, la méthodologie, la connaissance du terrain et les références de ces bureaux d'études, le **Conseil Municipal** :

**DECIDE A L'UNANIMITÉ :**

- d'accepter l'offre du bureau d'études et de conseil GEOGRAM pour un montant de 13 470.00 € HT soit 16 947.32 € TTC.

- d'autoriser monsieur le Maire à signer le marché et à accomplir toutes les formalités en découlant.

## **02-12-08/02 : ASSISTANCE-CONSEIL DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DE LA STATION D'ÉPURATION DU BOSQUET PAR UN LOTISSEUR**

Monsieur le Maire rappelle que, conformément au Code des marchés publics, les collectivités doivent choisir leurs prestataires qu'ils soient publics ou privés en utilisant les dispositions du Code des marchés publics.

La prestation étant inférieure à 206 000 €, le marché peut être passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

La prestation concerne l'affaire suivante : Assistance-Conseil à la commune dans le cadre de la reconstruction de la station d'épuration du Bosquet par un lotisseur.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de confier l'assistance-conseil à la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt de LAON pour un montant forfait provisoire de 3 930 € HT.
- autorise le Maire à signer le marché ainsi que les pièces de règlement correspondantes.

## **02-12-08/03 : ACCEPTATION D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE**

Monsieur le Maire explique que Monsieur CURTIS Steve a déposé un permis de construire pour un bâtiment à usage de club house et logement de fonction » et qu'à ce jour, aucune décision n'a été validée par la DDE.

Monsieur le maire rappelle que Monsieur et Madame CURTIS ont obtenu toutes les autorisations pour installer leur « entreprise » au lieu dit le pré Carbin, et qu'il est nécessaire, dans le cadre de l'expansion de ladite entreprise que des travaux d'accueil du public soient entrepris.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide d'accorder un avis favorable à la demande de permis de construire n°002 750 08 Q0004
- charge monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires afin de clore ce dossier en faveur de Monsieur et Madame CURTIS.

## **02-12-08/04 : RENOUVELLEMENT DU BAIL DE MONSIEUR PATRICK DRAMONT**

Pour ZB n° 30 partie – La Tinette : 1 ha 62 a 90 ca

ZB n° 30 La Tinette : 3 ha

ZB n° 21 Le Marais de la Tinette : 5ha 72 a soit 10 ha 34a 90 ca

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le bail des parcelles désignées ci-dessus consenti à Monsieur Patrick DRAMONT est venu à expiration le 11 novembre 2008 et qu'il convient de le renouveler.

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **décide** de renouveler le bail pour une durée de neuf ans avec effet rétroactif du 11/11/2008 au 11/11/2017.

- **fixe** la location à 5,5 quintaux, indexés annuellement suivant le coefficient des fermages applicable dans l'ensemble du département de l'Aisne. Elle sera payable en un seul terme le 11 novembre de chaque année entre les mains du receveur municipal, augmenté de 10 % pour les impôts.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

## **02-12-08/05 : RENOUELEMENT DU BAIL DE MONSIEUR JEAN-FRANCOIS DENORME**

Pour ZA n° 56 "LA BRIQUETERIE": 93 a 70 ca

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le bail de la parcelle désignée ci-dessus consenti à Monsieur DENORME Jean-François vient à expiration au 11 novembre 2008.

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **décide** de renouveler le bail pour une durée de neuf ans avec effet rétroactif du 11/11/2008 au 11/11/2017.

- **fixe** la location à 5,5 quintaux, indexés annuellement suivant le coefficient des fermages applicable dans l'ensemble du département de l'Aisne. Elle sera payable en un seul terme le 11 novembre de chaque année entre les mains du receveur municipal, augmenté de 10 % pour les impôts.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

## **02-12-08/06 : AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Le Conseil Municipal, après avoir en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à engager des dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits 2008 pour la période allant de janvier 2009 jusqu'au vote du budget primitif 2009.

## **02-12-08/07 : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°1**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le dossier concernant l'achat de parcelles rue Sognier est entre les mains de Maître DELORME. L'opération était prévue au budget (par conséquent les crédits également), mais le budget de Trosly Loire étant voté au niveau du chapitre, les crédits prévus au budget pour cet achat de terrain ont été utilisés pour une autre dépense d'investissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents

- d'inscrire les modifications suivantes en dépenses d'investissement :

Article 202 : - 11 400,00 €

Article 2313 : - 6 200,00 €

Article 2111 : + 17 600,00 €

## **QUESTIONS DIVERSES**

- *bâtiments communaux*

Monsieur le Maire rappelle que l'ancien Presbytère et le logement Est sont disponibles, des décisions sont cependant à prendre notamment pour décider de certains travaux à faire. Une réunion de travail aura lieu le **mardi 9 décembre à 9h00**.

- Cimetière

L'UNC et le souvenir français ont signalé une dégradation de la sépulture d'un soldat mort pour la France. (Croix descellée)

L'un des murs du cimetière s'est dégradé, il pourrait être menaçant dans les années à venir.

Il serait judicieux d'envisager d'aménager l'allée centrale afin de faciliter l'accès aux entreprises chargées de construire ou d'entretenir les caveaux, et aux entreprises de pompes funèbres. Monsieur Mario COZZA est délégué par le conseil, afin de demander des devis.

- CCVA

Une réunion pour fixer le prix de la redevance des ordures ménagères est prévue jeudi 4 décembre à Folembray.

Une réunion a eu lieu à Guny pour présenter une étude faite par un cabinet comptable afin d'instaurer la taxe professionnelle unique mixte sur le territoire de la communauté. La CCVA percevrait la totalité de la taxe professionnelle et reverserait à chaque commune le produit correspondant. Cela aurait pour effet d'augmenter la dotation globale de fonctionnement de la CCVA, sans conséquence pour les communes.

- Pays Chaunois - Scott

Issus de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains de décembre 2000 en remplacement des anciens schémas directeurs élaborés vers la fin des années 1970, les SCOTT fixent la stratégie d'aménagement et de développement des territoires contenus dans leurs périmètres. Le SCOTT du pays Chaunois est consultable en ligne à cette adresse : <http://www.payschaunois.fr>. Une exposition est également visible à la CCVA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Le Secrétaire,

Vincent ESTRABAUT